



delepierre.audrey@hotmail.com

069/36.04.81 - 0471/74.00.89

WWW.ECOLENECHIN.BE

Projet d'École

Projet Educatif

Projet Pédagogique

Rythme

Respect

Collations Saines

Continuité

Classes de dépaysement

Culture

Éveil aux langues

Familial

Bibliothèque

Bien-être

Rythme



École communale de Néchin

1, rue de l'«Ancienne Douane»
7730 Néchin

1. Projet éducatif de la Communauté Française

1. Pourquoi ?

Le projet éducatif constitue la clef de voûte de l'institution scolaire. Il est l'expression d'une politique éducative. Il veut répondre à cette suite de questions fondamentales :

Quelle école ?

Pour quel enfant ?

Quel adulte ?

Pour quelle société ?

Une nécessaire cohérence existe entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques) Faisant siennes les valeurs reprises dans les décrets du 27 juillet 1997 sur les missions prioritaires de l'école et du 14 mars 1995 relatif à l'école de la réussite, le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces entend défendre, dans le respect et la tolérance, une école communale ouverte à tous, respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, proche du citoyen, centrée sur le développement et l'épanouissement de l'enfant.

2. L'école de la réussite ?

« L'école de la réussite » est une école pour ...

- ☞ Harmoniser les passages de l'enseignement maternel au primaire, du primaire au secondaire.
- ☞ Pratiquer, dans une démarche de progrès individualisée, une pédagogie concertée qui évite les risques de rupture et qui assure cohérence et continuité tout au long de la scolarité.
- ☞ Opter pour une éducation globale.
- ☞ Utiliser de manière optimale l'environnement matériel et humain pour développer les projets.
- ☞ Se recentrer sur l'enfant, ses motivations, ses intérêts, ses curiosités.
- ☞ Faire naître et s'affirmer l'autonomie, le sens des responsabilités, la coopération.
- ☞ Constituer une véritable communauté éducative capable d'auto-évaluation et de réajustement des projets.

« L'école de la réussite » est une école qui ...

- ☞ Donne du sens au travail scolaire.
- ☞ Pratique la différenciation pour et au départ d'un « dénominateur commun » à assurer à tous.
- ☞ Développe un modèle d'action démocratique.
- ☞ Garantit et optimalise le temps d'apprentissage.
- ☞ Utilise l'évaluation formative comme pilotage des apprentissages et de son propre fonctionnement.
- ☞ Aménage des continuités avec les familles et l'environnement.
- ☞ Développe un climat relationnel chaleureux.

« L'École de la Réussite » est une école où ...

- ☞ Les enseignants sont intéressés à la réussite de tous les élèves.
- ☞ La direction s'investit dans sa fonction pédagogique et relationnelle.
- ☞ L'ensemble du corps enseignant s'interroge régulièrement sur ses pratiques pédagogiques.

3. Les trois objectifs généraux de l'enseignement en Communauté française

Trois grands objectifs ont été définis par le Conseil de l'Education et de la Formation.

☞ La logique personnalisée

Promouvoir l'épanouissement global de la personne au travers d'une éducation multidimensionnelle à l'aide de partenaires complémentaires extérieurs, tout en favorisant l'éclosion d'une « interculture » qui implique de reconnaître et d'accepter les différences.

☞ La logique économiste

Permettre à l'individu de réaliser son insertion dans la vie économique en lui apportant une formation qui vise davantage des comportements autonomes et créatifs plutôt que la reproduction directe de simples savoirs et savoir-faire.

☞ La logique civique

Former des citoyens responsables dans une société libre en suscitant la participation de tous et en développant l'esprit critique et les potentialités de chacun dans un climat d'égalité et de socialisation.

2. Projet Educatif et Pédagogique du Pouvoir Organisateur

1. Les directives

Le présent projet pédagogique répond aux directives de l'article 64 du Décret « Missions de l'école ».

« Définir les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur ou à un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de mettre en œuvre son projet éducatif. »

Conformément à l'article 65, il prend appui sur les axes majeurs du projet pédagogique de l'Union des Villes et Communes à savoir « L'enfant, centre du projet, pourra construire ses savoirs, les intégrer et les réinvestir au quotidien ».

Le projet pédagogique visera à réussir l'enfant citoyen, à réussir l'équipe enseignante et éducative.

En pleine cohérence avec ce qui précède, en axant ses perspectives pédagogiques sur la continuité, la (différenciation et l'évaluation formative). Le Pouvoir Organisateur des écoles communales de l'entité d'Estaimpuis a mis en œuvre avec la totale participation des enseignants concernés un travail visant à déterminer les axes prioritaires communément acceptés et négociés par chaque équipe. Ces axes sont en lien direct avec le projet éducatif du réseau et ses priorités pédagogiques, et sont actualisés et personnalisés au regard de la réalité de chaque équipe pédagogique. Dans le respect des objectifs fixés par l'article 6 du Décret définissant les Missions prioritaires, huit principes pédagogiques relevant des valeurs privilégiées ont été mis en avant comme prioritaires de nos choix pédagogiques et viennent compléter les axes déterminés par le réseau.

Conformément à l'article 66 du Décret, il y a ainsi cohérence entre les projets éducatif et pédagogique ainsi que notre pouvoir organisateur.

2. Les visées pédagogiques en cohérence avec les valeurs et les principes.

☞ Accueil – joie – épanouissement

Intentions

Accueillir l'enfant dans la joie et la bonne humeur.

Être à son écoute et essayer de répondre à ses attentes et ses besoins.

Moyens

Créer un climat harmonieux et sécurisant où le dialogue, l'écoute, le sourire sont présents afin de permettre à chaque enfant de se sentir en confiance, entouré et compris par une équipe éducative attentive, patiente et disponible.

☞ Réussite – goût de l'effort

Intentions

Par une pédagogie adaptée, amener les enfants à acquérir des savoirs ou des compétences leur permettant de réussir dans notre monde économique, social et culturel.

Conduire chacun au développement optimal de ses possibilités.

La pédagogie de la réussite veut donner à l'enfant tous les outils indispensables à un travail scolaire enrichissant à condition qu'il les utilise au mieux.

Moyens

Permettre à chaque enfant dans un climat développant le goût de l'effort et du travail bien fait d'atteindre des objectifs et des capacités de base, définis en commun, par des encouragements fréquents, la création d'une motivation permanente et un matériel didactique adapté.

☞ Egalité des chances

Intentions

Permettre à chacun de nos élèves de parvenir à une émancipation sociale.

Moyens

Donner la possibilité à chaque enfant de développer ses dons qu'ils soient intellectuels ou artistiques et d'atteindre des objectifs d'apprentissage afin qu'il puisse évoluer et se sentir valorisé quelles que soient sa personnalité et ses capacités.

Mettre en place une pédagogie différenciée.

☞ Discipline

Intentions

Introduire dès que possible une discipline librement consentie pour une vie sociale harmonieuse dans l'école.

Les enfants doivent apprendre que certaines règles élémentaires sont nécessaires pour travailler correctement en groupe et obtenir des résultats probants.

Moyens

Eduquer l'enfant au respect d'autrui par la politesse, la propreté, l'écoute, la prise de parole appropriée, l'entretien du matériel, la préservation de son environnement proche et au respect de soi par l'acquisition progressive d'une autodiscipline.

☞ Environnement

Intentions

Amener chaque enfant à l'autonomie et le préparer à sa vie future (familiale, civique, professionnelle).

Moyens

Intégrer les enfants à la vie sociale (famille – école – village).

Apprendre le respect d'autrui et de l'environnement en général, par des démarches personnelles ou imposées, d'échanges, de découvertes, par la prise de conscience de certains problèmes (précarité, pauvreté, pollution ...) et l'acquisition d'une capacité à juger.

1. Préambule

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'école.

2. Le règlement d'ordre intérieur

Le règlement d'ordre intérieur comprend notamment les règles de vie en commun au sein de l'école, les règles relatives aux sanctions disciplinaires, aux procédures de recours qui peuvent leur être opposées et aux faits graves (art. 1.5.1-9 du Code de l'enseignement).

3. La charte de l'école

Une charte est construite et signée par les élèves au sein de chaque classe. Celle-ci rappelle à tous de se respecter, de travailler dans une ambiance sereine et de bien vivre dans notre école.

Un règlement est conçu et est visible/affiché afin de réguler les déplacements, les cours de récréation, l'accès aux toilettes et la cantine. Celui-ci permet un « bien vivre ensemble »

4. Neutralité de l'enseignement communal

Les enfants apprennent à développer leur esprit critique et à exprimer leur propre opinion. Ils ont aussi la liberté d'exercer leur propre religion et d'avoir des convictions. Toutefois, cela se fera dans le respect de chacun (art.1.7.4-11 à 1.7.4-13)

5. Objectifs prioritaires de notre projet d'école

A. Notre projet d'école

☺ Respect de soi

Sens de la vérité, de l'honnêteté, du courage.

Sens de la justice.

Sens de l'effort et du travail bien fait, ordonné et réfléchi.

Connaissance de son propre corps et de ses besoins.

☺ Respect de l'autre

Respect de la liberté de conscience.

Sens de la dignité de la personne humaine, des diversités.

Respect des règles de politesse.

Prise de conscience que le conflit n'est pas violence.

☺ Respect de l'environnement

Respect de la beauté, de l'harmonie de la nature.
Connaissance scientifique pour mieux respecter.

B. Nos actions concrètes

Les approches sont diversifiées pour amener l'enfant à développer de nombreuses habilités sociales telles le respect, l'acceptation de soi et des autres, la coopération, l'entraide, la flexibilité ...

- Le respect dans nos relations : on accorde du temps à la communication suite à un conflit. Pour ce faire, les enseignants ont suivi une formation organisée par l'Université de Paix de Namur.
- Le respect des différences : échanges après lecture, découverte d'un livre abordant les différences.
- Le respect dans nos interventions : présentation de jeux s'accentuant plus vers la coopération des intervenants.
- Le respect de la loi : mise en évidence de l'importance du règlement d'école créé par les enfants.
- Le respect de l'environnement : étude scientifique de certaines énergies pour mieux les connaître et mieux les respecter, sensibilisation aux problèmes de l'environnement.
- Le respect dans nos relations : sensibilisation à la journée de l'enfant, ...
- Le respect d'un travail bien fait et fait jusqu'au bout.
- Le respect de l'hygiène alimentaire : mercredi jour du fruit (primaire), mercredi légume (maternelle) lundi jour du produit laitier, vendredi jour du fruit (maternelle)
- Le respect du code de la route aux abords de nos écoles (sur deux/trois années).
- Le respect de la santé. Avec la collaboration de l'observatoire de la santé du Hainaut et du centre PSE « Sensibilisation à l'alimentation équilibrée ».
- Le respect du climat en classe. Formation de l'ensemble de l'équipe dont les objectifs étaient : améliorer le climat de classe, scolariser une diversité d'enfants.
- Le respect de la santé. Une activité physique régulière et une alimentation équilibrée... obtention du Label « Manger Bouger ».
- Le respect de la continuité pour la Géométrie des Transformations dans l'apprentissage des Mathématiques des classes maternelles aux classes des aînés.
- Développer auprès de tous nos élèves le respect de notre environnement par nos actions citoyennes.
- Le respect de la continuité, la différenciation et l'évaluation formative au service de la construction des compétences en Savoir Lire.
- Le respect de la sécurité par et pour nos élèves dans leur environnement et dans leur vie de tous les jours.
- *Le respect au travers des jeux (jeu de société, le jeu, le jeu d'échec).*
- *Le respect dans notre vie d'école + Plan de Pilotage*
- *Le respect du livre (Plan de Pilotage)*
- *Le respect des consignes (Plan de Pilotage)*

6. Pédagogie de l'école

En rapport avec les missions prioritaires et spécifiques

- ☞ 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- ☞ 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et des savoir-faire et à acquérir des compétences, dont la maîtrise de la langue française, qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- ☞ 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement et ouverte aux autres cultures ;
- ☞ 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.
 - Renforcer les liens et échanges au sein de l'école ;
 - Favoriser les méthodes de différenciation ;
 - Enrichir le vocabulaire ;
 - Appliquer une méthodologie adaptée pour les élèves en difficultés ;
 - Programmer l'apprentissage de la lecture ;

Le bien-être de chacun sur la cour de récréation.

Le conseil de juniors et leur implication dans l'école.

Cercle de parole, conseil de classe, sophrologie.

Le co-enseignement au travers de la différenciation.

Les axes prioritaires sont promus et travaillés dès le plus jeune âge au sein de chaque classe de l'école.

En rapport avec les compétences disciplinaires et transversales (Référentiels du tronc commun)

Les savoirs, les savoir-faire et les compétences s'acquièrent tant dans les cours que dans les autres activités éducatives et, de manière générale, dans l'organisation de la vie quotidienne de l'école.

Pour ce faire, l'équipe éducative s'attachera à ...

- 1° mettre l'élève dans des situations qui l'incitent à mobiliser dans une même démarche des savoirs, des savoir-faire et des compétences disciplinaires ou transversales ;
 - 2° privilégie des activités de découverte, de production et de création ;
 - 3° articule théorie et pratique, permettant notamment la construction de concepts à partir de la pratique ;
 - 4° équilibre les temps de travail individuel et collectif et développe la capacité de consentir des efforts pour atteindre un but ;
 - 5° fait respecter par chaque élève l'obligation de participer à toutes les activités liées aux évaluations externes certificatives et non certificatives par l'école et d'accomplir les tâches qui en découlent ; [modifié par D. 24-02-2022]
 - 6° accorde la place nécessaire aux activités physiques, au bien-être et à la santé, en mettant en place pour tous les élèves les conditions du développement de leurs capacités physiques, de leur bien-être, ainsi que les conditions de leur santé physique ;
 - 7° intègre l'orientation au sein même du processus éducatif, notamment en favorisant l'éveil aux professions et aux métiers et en informant les élèves à propos des filières de formation ;
 - 8° recourt aux technologies de la communication et de l'information et aux technologies et outils numériques, dans la mesure où ils sont des outils de développement, d'accès à l'autonomie et d'individualisation des parcours d'apprentissage ;
 - 9° suscite le goût de la culture, la sensibilité et l'expression artistiques, et favorise la participation à des activités culturelles et artistiques par une collaboration avec les acteurs concernés ;
 - 10° stimule la créativité, notamment en offrant à tous les élèves un parcours d'éducation culturelle et artistique, ainsi que l'engagement et l'esprit d'entreprendre en tant qu'aptitudes à associer les actes aux idées ;
 - 11° développe l'esprit critique ;
 - 12° éduque au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique, à la vie relationnelle, affective et sexuelle et met en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école ;
 - 13° participe à la vie de son quartier ou de son village et, partant, de sa commune, et s'y intègre de manière harmonieuse notamment en ouvrant ses portes au débat démocratique.
- Pour remplir ces missions, l'équipe éducative peut associer des intervenants externes. Lorsqu'elle existe, cette collaboration n'enlève pas à l'équipe éducative la responsabilité première dans la réalisation de ces missions.

- Portes ouvertes axées sur l'art ;
- Participation au conseil des juniors ;
- Visites de musées ;
- Participation aux pièces de théâtre à la maison de la culture ;
- Animation harcèlement : projet « sors de ta bulle » ;
- Tri sélectif avec Ipalle ;
- Participation des élèves aux évaluations externes certificatives et non certificatives ;
- Participation des enfants au brevet de natation, cross scolaire, initiation basket, ... ;
- À travers la citoyenneté, travail sur le livret « Approche Orientante » pour l'ouverture aux différentes professions ;
- Liste non exhaustive.

Pour atteindre les objectifs généraux visés à l'article 6 du « décret missions du 24 juillet 1997 », les savoirs et les savoir-faire sont placés dans la perspective de l'acquisition de compétences : disciplinaires et transversales.

Dans l'enseignement maternel, les élèves sont amenés à développer les savoirs, savoir-faire et compétences présentés de manière structurée dans le référentiel de compétences initiales. Ce dernier vise à assurer la transition harmonieuse entre l'enseignement maternel et l'enseignement primaire sans donner lieu à une certification.

Le référentiel de compétences initiales accorde la priorité au développement psychomoteur, intellectuel, social, affectif et artistique de l'élève.

Il définit les habilités et/ou apprentissages visés en matière :

- 1° de développement de l'autonomie, de la créativité et de la pensée ;
- 2° de maîtrise de la langue et de la culture scolaire ;
- 3° d'une approche de la lecture, du calcul et de différentes disciplines artistiques ;
- 4° des premiers outils d'expérimentation, de structuration, de catégorisation et d'exploration du monde.

De la première année de l'enseignement primaire au terme du degré inférieur de l'enseignement secondaire, les élèves sont amenés à développer les savoirs, savoir-faire et compétences présentés de manière structurée dans les référentiels du tronc commun, sous forme de contenus d'apprentissages et d'attendus.

- 1° le domaine « Français, Arts et Culture » ;
- 2° le domaine « Langues modernes » ;
- 3° le domaine « Mathématiques, Sciences et Techniques » ;
- 4° le domaine « Sciences humaines et éducation à la philosophie et à la citoyenneté, religion ou morale » ;

Projet d'école, projet éducatif, projet pédagogique de l'école communale de Néchin

- 5° le domaine « Education physique, Bien-être et Santé »;
- 6° le domaine « Créativité, Engagement et Esprit d'entreprendre »;
- 7° le domaine « Apprendre à apprendre et Poser des choix » ;
- 8° le domaine « Apprendre à s'orienter. (A partir de la section primaire)

Pour information, l'entrée dans le tronc commun s'effectue selon le calendrier

Niveau maternel	Rentrée scolaire 2020-2021
1 ^{ère} et 2 ^{ème} primaires	Rentrée scolaire 2022-2023
3 ^{ème} et 4 ^{ème} primaire	Rentrée scolaire 2023-2024
5 ^{ème} primaire	Rentrée scolaire 2024-2025
6 ^{ème} primaire	Rentrée scolaire 2025-2026
1 ^{ère} secondaire	Rentrée scolaire 2026-2027
2 ^{ème} secondaire	Rentrée scolaire 2027-2028
3 ^{ème} secondaire	Rentrée scolaire 2028-2029

Approche évolutive

L'approche évolutive s'efforce de prévenir l'échec scolaire et le redoublement par un processus dynamique et de différenciation pédagogique avec ...

- ☞ Des périodes d'accompagnement personnalisé au sein des classes afin de généraliser des pratiques de différenciation telle que le co-enseignement pour répondre adéquatement aux besoins d'apprentissage de tous les élèves : soutien aux élèves en difficulté, consolidation et dépassement ;
- ☞ Des aménagements raisonnables* pour les élèves dont les difficultés persistent avec un dossier d'accompagnement (DAccE) pour le suivi scolaire

Aménagements raisonnables (Circulaire 6831 – enseignement.be)

Tout élève qui présente un ou des besoin(s) spécifique(s) sur base d'un diagnostic établi par un spécialiste est en droit de bénéficier d'aménagements raisonnables pour autant que sa situation ne rende pas indispensable une prise en charge par l'enseignement spécialisé.

Ces aménagements devront être élaborés et précisés par un protocole fixant les modalités et limites, et évalués en concertations entre les différents partenaires : chef d'établissement + conseil de classe + CPMS + Parents.

*Le référentiel est adapté aux troubles d'apprentissage et aux difficultés rencontrées par les élèves à besoins spécifiques.

Les évaluations

Tout au long de sa scolarité, l'élève sera soumis à différentes évaluations :

Les évaluations formatives et diagnostiques qui sont mises en place en cours d'activité visent à apprécier le progrès accompli par l'élève et à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage (auto-évaluation) ;

L'évaluation sommative qui s'effectue en fin d'une séquence d'apprentissage et qui vise à établir le bilan des acquis des élèves ;

Une évaluation bilan ponctuera la fin de la 2^{ème} primaire. Les enseignants concernés délibèrent pour la possibilité ou non d'entrer en 3^{ème} primaire.

En fin de 4^{ème} cycle, les élèves de 6^{ème} année participent à l'évaluation externe de P6 dont la réussite attribue le CEB (Certificat d'Etude de Base) qui permet l'entrée dans le secondaire général.

La commission de l'Ecole octroie le CEB (Certificat d'Etude de Base) ou circonstancie sa décision de ne pas l'octroyer.

Un élève qui a parcouru le 4^{ème} cycle de façon satisfaisante avec réussite aux différentes évaluations, mais qui ne participe pas à l'examen pour une raison majeure (maladie attestée par un certificat médical...) peut obtenir le CEB qui lui sera attribué par la Commission de l'école selon une procédure bien établie.

L'année complémentaire

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, remédiation, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année, soutien logopédique ou autre, ...).

✓ En 3^{ème} maternelle :

L'année complémentaire n'est pas autorisée en maternelle. Cependant, à titre tout à fait exceptionnel, un enfant peut être maintenu en 3^{ème} maternelle dans le respect de la procédure.

✓ En 1^{ère} et 2^{ème} primaire :

Pour l'année scolaire 2022-2023, de manière transitoire, une procédure de maintien spécifique est d'application en P1-P2 : une école pourra prendre la décision de faire suivre une année complémentaire à un élève de P1 ou de P2, à condition d'obtenir préalablement l'accord écrit (daté et signé) des parents, qu'il reviendra au pouvoir organisateur de tenir à la disposition des services du Gouvernement.

✓ De la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire :

Les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'une année complémentaire, au maximum, durant la deuxième étape (entre la P3 à la P6). Cette mesure, qui ne peut être qu'exceptionnelle, ne peut en aucun cas être confondue avec un redoublement, et

doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné. L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit donc pas nécessairement se situer à la fin de la 6ème primaire.

La convention de coopération avec le pôle territorial

L'intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé sera favorisée par un encadrement accru du reste des élèves afin d'accepter la notion de différence et la différenciation sera pratiquée pour pallier aux manquements spécifiques éventuels.

En fonction des possibilités, une adaptation des horaires au rythme de travail de l'enfant pourrait être envisagée, ...

Dès l'année scolaire 2022-2023, collaboration avec les pôles territoriaux de notre zone Wapi B.

La formation des enseignants en cours de carrière

Sur base volontaire, les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation proposée à raison de cinq journées (maximum). Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle en cohérence avec le projet d'établissement.

Le Pouvoir Organisateur organise trois journées de formation obligatoire pour l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il s'agit des journées de conférence pédagogique prévues pour l'ensemble de l'équipe éducative. Les dates de celles-ci sont communiquées dès leur réception et disponibles sur le site de l'école comme toutes les dates importantes.

Le travail à domicile et étude

- ✓ Les parents sont invités à s'informer auprès de leur enfant de 1ère et 2ème primaire sur les apprentissages effectués en cours de journée (lecture, écriture, calcul, ...). Cette démarche d'intérêt ne peut qu'être bénéfique pour cette entrée dans l'enseignement primaire.
- ✓ Dès la 3ème primaire, en fonction des besoins, un devoir et une ou deux leçons sont exigés par jour. Pour certains travaux ou recherches, la programmation peut s'effectuer sur plusieurs jours.
- ✓ Une étude est organisée pour les élèves du primaire et ce, tous les jours après les cours (sauf le mercredi). Les parents sont invités à respecter ce temps de travail et à attendre leur enfant à la sortie de l'étude.
- ✓ L'enfant qui dérange le bon déroulement de l'étude pourrait être exclu.

- ✓ L'enfant ne pourra rentrer seul à son domicile qu'avec l'autorisation écrite des parents qui sera collée dans le journal de classe pour l'année.

La communication : Farde de contact – Journal de classe – Bulletins

Il est indispensable de prendre connaissance de la farde de contact et/ou du journal de classe tous les jours et de le(s) signer afin de montrer à l'enseignant que vous avez pris connaissance du message et/ou du travail à effectuer par l'enfant.

En outre, il est important que ces divers documents soient tenus avec la plus grande rigueur et le plus grand soin. Ainsi, le bulletin est un document officiel qui doit être maintenu en bon état et rendu après chaque période.

Les livres – Les manuels scolaires

Chaque élève a la possibilité d'emprunter des livres à la bibliothèque et, à partir de la 1ère année primaire, des manuels scolaires sont fournis à chaque élève.

Il est tenu de prendre soin de chaque ouvrage proposé. Toutefois, en cas de perte ou de dégradation de l'un d'eux, le parent sera amené à le remplacer à ses frais.

Le sport et la santé : Psychomotricité – Education physique – Natation

Pour les cours de psychomotricité, les enfants ramèneront des ballerines blanches qui seront stockées au hall sportif, elles leur seront remises à chaque congé prolongé.

Les cours d'éducation physique et de natation sont obligatoires. L'enfant ne sera excusé qu'à la condition de remettre un certificat médical.

Dans le cas où un enfant serait malade le jour de la natation, il pourra bien entendu rester à l'école à la condition d'avoir un mot écrit des parents. Cela ne peut excéder 2 cours.

Attention : Pour le niveau primaire, tous nos élèves doivent être en possession d'une tenue de sport dans un sac adéquat : short bleu, chaussures de gym, tee-shirt blanc.

Le paiement de l'entrée de la piscine sera facturé en fin de mois par Quickschool

Sensibilisation culturelle, sportive, environnementale et citoyenne

Animations musicales pour les M3, P1 et P2 ;

Expositions de peinture, des jeux anciens, des bricolages ;

Découverte de pièces de théâtre, spectacles, musées, de film (en école ou en extérieur) ;

Collaboration et animation par la bibliothèque ;

Projet sportif pour les P2 et P3 sur le temps de midi ;

Participation au cross d'Estaimbourg, au brevet de natation, au brevet sportif et aux éliminatoires régionales (unihoc, foot en salle) ;

Installation et maintenance de l'internet au sein de chaque bâtiment ;

Projet d'école visant le respect d'une alimentation équilibrée ;

Collations saines en maternelle 3 jours par semaine ;

Hygiène des mains, des dents. Et faire bouger pour être bien dans son corps ;

Exposition, animations et conférences diverses ;
Participation au tri sélectif ;
Voyage scolaire ;
Classes de dépaysement à la mer pour les M3 et P1 ;
Classes de dépaysement en forêt pour les P5 et P6.

Le Plan de pilotage

- 1) Pérenniser le taux de redoublement généré qui est à ce jour inférieur à la moyenne des écoles de même catégorie (2,7% pour l'école <3,4 pour la moyenne des écoles de même catégorie) jusqu'à l'échéance de 2025
 - a. Stratégie : intensifier la dynamique collaborative au service des apprentissages.
- 2) Réduire l'écart à la moyenne de 2% des résultats aux évaluations externes non certificatives en lecture lors des EENC de 2022 par rapport aux écoles de FWB (cet écart est actuellement de 4%).
 - a. Stratégie : Donner accès à la lecture en planifiant en équipe un ensemble d'activités et de supports diversifiés au service du Savoir Lire.
- 3) En 2023, lors des EENC en math dans le domaine de Grandeur, réduire l'écart type de 5% pour les P5 (écart type actuel de 20%).
 - a. Stratégie : Renforcer la collaboration au sein de l'équipe afin d'enrichir les pistes et outils motivants et adaptés pour rendre nos élèves acteurs de leurs apprentissages.
- 4) Renforcer les valeurs promues par l'école en réduisant les actes de violence dans la cour de récréation et améliorant la sécurité à la sortie de l'école et ainsi optimiser les scores donnés par les élèves en se référant à un outil d'observation permettant de mesurer l'évolution de nos actions.
 - a. Stratégies : Installer un dispositif de sensibilisation et d'actions afin de renforcer un climat de bien-être et de sécurité au sein de l'école.

La convention de partenariat avec le CEME et actions prioritaires de partenariat

Les actions prioritaires visent à favoriser la transition entre le primaire et le secondaire, l'intégration de l'élève au sein du 1er degré et la lutte contre le décrochage scolaire.

Le compte rendu de ces activités de partenariat sera relaté dans un PV lors de la réunion du Comité des Directions en fin d'année académique.

Les espaces de concertation

La participation parentale est indéniablement un avantage, un atout pour donner aux élèves le maximum de chance dans la réussite de leur cursus scolaire. Une véritable « alliance éducative » entre les parents, l'équipe éducative et les jeunes contribue à une

meilleure compréhension réciproque, favorisant ainsi les apprentissages et l'épanouissement des élèves.

Le Conseil de participation

Le Conseil de participation est le seul lieu où se rencontrent et s'expriment à la fois l'équipe éducative, le pouvoir organisateur, les parents et les représentants de l'environnement économique et social de l'établissement. Il s'agit d'un levier central où chaque partie prenante est représentée.

Le Conseil de participation permet le dialogue et le débat entre les différentes composantes de la communauté éducative, favorise la participation de chacun et renforce la démocratie dans l'école.

4. Convention de partenariat – actions prioritaires

Ces actions prioritaires visent à favoriser la transition entre le primaire et le secondaire, l'intégration de l'élève au sein du 1^{er} degré et la lutte contre le décrochage scolaire. Le compte rendu de ces activités de partenariat sera relaté dans un PV lors de la réunion du Comité des Directions en fin d'année académique.

1° « Jeu de piste »

Objectif : Amener les élèves de 6^e primaire de toutes les écoles fondamentales de l'entité sur le site du CEME (enseignement secondaire) afin de leur faire découvrir l'établissement ... son infrastructure, son organisation ..., sous forme ludique avec la collaboration des élèves de 1^{ère} secondaire qui gèrent le jeu de piste.*

2° « Diverses activités »

Objectif : Afin d'améliorer la transition entre le fondamental et le secondaire, diverses activités sont organisées en cours d'année.

- Chasse au trésor : Activités telles que de la psychomotricité, de l'art, du chant et des contes conçues et organisées par les 2^{ème} secondaire pour les élèves de 2^{ème} maternelle et 3^{ème} maternelle.

3° « Le référentiel »

Objectif : Concevoir une continuité pour l'outil qu'est le référentiel propre à l'élève durant toute sa scolarité dès son entrée dans le fondamental jusqu'à la 3^{ème} secondaire. La cohérence (format, organisation, ...) de ce référentiel est assurée par des concertations/des groupes de travail effectués par les enseignants du primaire et du secondaire.

4° « Classe robotique »

*Objectif : Organiser pour les élèves de 5^{ème} primaire et de 6^{ème} primaire avec la collaboration des élèves du secondaire des animations au sein du CEME * afin de relever des défis à partir de robots (Lego Mindstorms), favoriser la collaboration, améliorer la pensée critique et la créativité et développer la résolution de problèmes et la pensée informatique.*

5° « Formation/Conférence »

Objectif : Par le biais de certaines actions et allant au-delà de leur propre objectif, les enseignants du fondamental et du secondaire sont amenés à se rencontrer et se découvrir.

6° « L'approche orientante »

Objectif : Utiliser un outil en continuité de la 5^{ème} primaire à la 1^{ère} secondaire pour apprendre aux jeunes à s'orienter plutôt qu'être orientés. (Collection « Education à l'orientation » du SIEP).

7° « Réunion de rentrée »

Objectif : Afin d'informer les parents à propos du parcours scolaire possible sur l'entité d'Estaimpuis, les enseignants du CEME vont, en équipe, venir se présenter aux parents lors des réunions d'information de rentrée tenues dans chaque école du fondamentale et programmées la 1^{ère} semaine (+ 2^{ème} semaine) de septembre.*

+ pour Leers-Nord (Immersion)

8° « L'immersion et ses divers projets communs »

Objectif : Afin d'améliorer la transition entre le primaire et le secondaire pour les écoles concernées par l'immersion, diverses activités sont organisées en cours d'année.

Projet d'école, projet éducatif, projet pédagogique de l'école communale de Néchin

- Travail collaboratif : les enseignants du fondamental et du secondaire se rencontrent afin de travailler sur une même thématique.
- Petit déjeuner anglais, le breakfast : Les élèves de 6^{ème} primaire et 1^{ère} secondaire se retrouvent sur le site du CEME* pour partager le breakfast.
- Londres : Organisation d'un voyage commun avec les élèves de 5^{ème} primaire, 6^{ème} primaire et 1^{ère} secondaire.